



## Malentendu avec coriolis,abus de tarification et malveillance

Par **stak**, le **31/03/2010** à **12:09**

Bonjour,

je suis abonnée au forfait Coriolis par le biais de mon entreprise.En janv.2009 lors de notre conversation leur opératrice me proposent une option permettant le surf sur le WAP illimité,j'accepte et je crois y être abonnée.

Après des semaines d'utilisation de cette option je retrouve dans mon courrier deux factures : 1600e et 2100e.La 1re fut débitée immédiatement,pour la seconde on a fait l'opposition.Depuis donc l'avril 2009 je refuse de payer la somme car pour moi la dette n'existe pas,je croyais sincèrement d'être abonnée à ce service.

Depuis mois d'avril je reçoit régulièrement les relances(service client puis service contentieux),ça s'est arrêté au mois de septembre.Aujourd'hui je reçoit un courrier d'un cabinet de recouvrement proposant le recouvrement à l'amiable.

Seulement je ne vois pas ce que je dois leur payer puisque je considérai agir dans les règles de mon abonnement.

En plus ma ligne fut suspendue depuis environ 8-9mois mais je continue à payer mon abonnement,qui est certes dérisoire (env. 3e par mois).

La prescription en faveur de l'usager ne me semble pas être la plus appropriée pour contrer cette malheureuse situation.Je considère qu'il s'agit plus d'un malheureux malentendu que Coriolis refuse d'admettre et de la malveillance de leur part de ne pas m'avoir signalé de suite les consommations astronomiques que j'étais en train de cumuler!

**Quelle solution serait la plus adaptée à cet abus de tarification?**

Par **Ali**, le **01/04/2010** à **16:15**

Bonjour,

contactez l'afutt (Association Française des Utilisateurs de Télécommunications) et ne faites rien avant d'avoir leurs conseils...

Bonne chance

Par **stak**, le **02/04/2010** à **13:57**

MERCI d'avoir réagi rapidement

ça permet de garder un peu le moral et ne pas se sentir seule face à cette aberration  
je vais pendre contact avec AFUTT mais seront-ils en mesure d'agir concrètement car de mon côté c'est le temps qui presse?

A bientôt

Par **eline\_fr**, le **02/04/2010** à **17:05**

Ne vous en faites pas, ne soyez pas impressionnés par le contenu de leurs courriers :  
huissiers en 24h etc...

Bonne chance

Par **lolly85**, le **07/04/2010** à **13:52**

beaucoup (trop) de gens se sont fait arnaquer par coriolis.

je propose de se réunir sur le groupe facebook coriolis = arnaque afin de s'entraider et pour changer de LES faire payer !!!!

[http://forum.aufeminin.com/forum/f520/\\_\\_\\_f284\\_f520-Qui-connaît-coriolis-telecom.html](http://forum.aufeminin.com/forum/f520/___f284_f520-Qui-connaît-coriolis-telecom.html)

Par **stak**, le **07/04/2010** à **14:08**

Bonjour,

il est bien facile de critiquer Coriolis seulement comment faire quand vous êtes déjà dans leur filet?

Mon dossier est transmis chez un cabinet de recouvrement alors que rien n'a été réglé avec Coriolis même....ça met un coup au moral !!

Par **lolly85**, le **07/04/2010** à **14:33**

Te stresse pas ils savent qu'ils arnaquent les gens ... moi ça fait au moins trois ans maintenant, j'ai rien payé et je n'ai pas l'intention de payer !!!!

Moi aussi au début j'avais peur surtout qu'ils me disent que je dois environ 300 euros .... ne paye rien et regarde tous les forums avec toutes les arnaques ....

Une femme m'avait dit avoir reçu une facture de 350 euros, après leur avoir demandé des explications ils lui avaient répondu qu'il n'y avait eu aucune erreur sur la facture (erreur de virgule pensait elle une facture de 35 euros était plus raisonnable). Leur explication était qu'elle avait utilisé le wap qui n'était pas compris dans son forfait... Hors cette dame avait le téléphone de son frère qui était trop ancien pour aller sur le wap (les anciens téléphones qui ne servaient qu'à téléphoner ....).

Elle a reçu le mois d'après la même facture ... elle a été obligée (comme tout le monde) de leur interdire le prélèvement sur son compte ... même résultat que tout le monde elle est sur liste noire ....

Moi j'ai reçu dans ma boîte aux lettres une lettre qui m'annonçait que j'avais gagné un téléphone portable. N'étant pas chanceuse dans la vie j'aurais dû me douter que c'était une arnaque ...

Pour recevoir le téléphone je devais prendre un abonnement. Mon petit frère m'ayant parlé plusieurs fois de son désir d'avoir un nouveau téléphone avec un abonnement, je lui avais dit que je lui prenais celui ci qui me paraissait intéressant.

Je reçois le téléphone (mais pas celui que j'avais demandé ...)

J'avais demandé à souscrire un abonnement une heure sur 12 mois et avait bien précisé que je souhaitais aucune option.

Je reçois une facture de 40 euros au lieu de 20...

J'appelle, on me dit que j'ai un forfait deux heures sur 24 mois (je n'ai jamais reçu de contrat ...) avec l'option sms /mms

Je demande un rectificatif je veux un forfait 1h sur 12 mois, sans options (et quand je dis je demande, c'est après plus de deux heures d'attentes au téléphone pour avoir le service client ....).

Le mois d'après je reçois encore une facture ne correspondant pas à ma demande. J'ai donc fait opposition ...

et je ne le regrette pas quand je vois les gens qui ont payé le forfait pendant deux ans avec des facturations imaginaires ....

Par **exodus**, le **22/08/2010** à **11:48**

Bonjour, moi au début de mon contrat après 3 ans passé chez orange sans soucis. J'ai rejoint Coriolis pour leur offre soit disant plus intéressantes, mais après il se rattrape largement. Pour 2 ans de contrat, dès le départ je me suis retrouvé avec un forfait dépassé, alors que sa ne m'était jamais arrivé. Je leurs signalé mais le 2 Emme mois pareil, alors je leurs dis naïvement, que je leur rembourse leur téléphone pour pouvoir casser mon contrat, mais bien Sur sans aucun effet. Alors je leurs propose de faire un forfait bloqué ils ont refusés. La seule \*chose qui m'ont proposés ( les bougres pas C ... pour eux et sa prouve leur mentalités) de Passer de 1 h a 2 heures donc résigner je prends cette option, mais rien ne change. Pour vous donner une idée de 28€ j' était toujours en dépassement de 35 € a 40 € Parfois sa pouvez aller il me resté même des unités, mais voila que ma dernière facture du

07/0/10 se monte a 60€ il m'ont compté pour un appel de 10 mn 3 h de communications, en plus se numéro ou j'aurais Appelé 3 h correspond a mon voisin qui habite a 800 mètre de chez moi, franchement il faudrait être dément pour appeler trois heures au téléphone et en plus quelqu'un habite a coté de chez vous. Dans ce cas comme il reste plus que quatre moi de contrat, j' ai fait appel a la loi chatel et la je dépose une requête auprès du tribunal, On verra bien si ma demande seras reçu, mais j' ai l'impression que même l'Etat laisse a ces compagnie le plein pouvoir de leur acte. Puisque nous nous avons a part notre parole rein d'autres pour prouver notre bonne foie et que eux, sois disant ont tout que ce qu'il faut pour prouver sans aucune défaillances de leur systèmes. Tout leur contrat vous lie pendant 1 a 2 ans, Pourquoi aucun contrat n'es pas fait de la sorte, forfait bloqué et sans engagement. Soit c'est l'un soit c'est l'autre.. ! Ont a pas le choix. Bien sur si vous leur dites je ne comprends pas pour quoi je dois être lié par contrat ils vous diront dans ce cas -oui mais si non vous payerai plus cher !! Vos unités ; déjà la ils nous prennent pour des C... .Par la suite ils savent qu'ils vous tiennent, comme le cas pour Coriolis qui en profite pour nous arnaquer. Dans le cas d'un contrat et avec un forfait bloqué ; le problème reste pratiquement le même. Ils grugent vaut unités sur votre forfait, et dans se cas vous réclamer et eux vous disent qui vous ont compté les unités que vous avez consommés et vous continuer a être une victime, puisque vous ne pouvait pas les quitter ou alors loi chatel mais sa coute 25 % du temps qui reste a couvrir, Alors que c'est ceux qui vous mettent dans la M.... c'est vous qui en plus devait payer. Franchement, je crois que même l'état nous prends pour des C... En cas de litige d'aller a la poste c'est chi...t, je sais et c'est 4,50 € l'envoie. Mais faite le car au téléphone ca ne sert pas a grand-chose et dans tous les cas de procédure on vous demandera toujours les preuves de vos réclamations. Le téléphone ne laisse aucunes traces. Il parait aussi que l'email, pourrait servir de preuves, d' après ce que ma dit la répression des fraudes mais avant de s'en servir, je pense qu'il serait préférable de se documentais, la dessus ???

Par **Nel67**, le **09/01/2011** à **00:41**

Bonjour à toutes et à tous. Même situation pour. je suis en train de me faire rouler par l'opérateur Coriolis depuis juillet 2010, date de la souscription de mon contrat.

J'ai pris un forfait TOP6 avec le wap et le surf illimité, ainsi que 6 numéro illimités. premier mois, pas de soucis. mais dès le deuxième mois, j'ai du hors forfait. j'étais chez sfr avant, et je n'avais aucun numéro illimité. quand je dépassé mon forfait j'avais peut être des factures de 50 euros.

Là, chez coriolis, j'arrive de suite a du 70 euros.

je les appelle, je tombe toujours dans des callcenters en afrique. les gens parles mal le français ,et à vrai dire ne comprennent pas toujours vos question.

Pour mon hors forfait, on me dit que c'est du au wap. je répons que j'ai le wap gratuit. on me dit que c'est du à du téléchargement. hors c'est un téléphone plutôt basic un c903. je sais encore ce que j'ai fait avec, et je sais que je n'ai rien téléchargé. on me dit que pour être tranquille je dois prendre un forfait 500 MO à dix euros par mois. je me dis après tout vaut mieux dix euros de plus que 30 euros de plus.

On me précise bien que je dois rappeler dans quelques jours pour configurer mon téléphone, car pour info il n'était pas configuré, et ne pouvait donc par de ce fait, se connecter au wap en full internet.

Trois jours après la souscription de cette option internet, et avant même que j'ai pu configurer

le mobile pour le full internet je constate que j'ai consommé déjà tout mon forfait 500 MO. je les appelle et je leur explique la situation. que cela n'est pas possible car j'ai tout simplement pas configuré mon mobile.

On me répond que c'est comm ça que ça me fasse plaisir ou non. j'ai donc supprimé l'option internet et décide de m'en passer.

Par ailleurs, quand je consulte mon encours il est toujours faut. le soir il sera de 4 euros, le lendemain matin de 1 euros. et le lendemain après midi de 3 euros. rien n'est fiable. comment peut on se baser sur des encours qui ne sont pas fiables.

de plus, j'ai aussi eu des pannes avec mon téléphone que j'ai eu lors de la souscription de la ligne. dès que j'ai eu le portable, j'ai eu des soucis. donc j'ai de suite envoyé le portable au sav. il me revient mais non réparé.

j'appelle le service client qui me dit que finalement, s'il ne marche pas, c'est peut être parce que je l'ai fait tomber ou autre chose de ce genre. bref, on me demande de le renvoyé. chose que j'ai fait. j'ai envoyé le téléphone en AR le 4 septembre 2010. aujourd'hui le 9 janvier 2011, je suis toujours sans nouvelles de mon téléphone. quand j'appelle le service client ils le savent pas quoi me répondre. me disent que c'est en cours, que ça va venir. toujours les même histoires. j'envoie deux courrier en AR à paris la défense au service client pour leur expliquer la situation et je suis toujours sans réponses à ce jour.

en gros, je paie tous les mois pour une ligne donc j'ai du hors forfait de je ne sais d'ou il sort. je suis sans téléphone depuis 4 mois, et sans réponses à tous mes AR.

aujourd'hui je ne sais plus quoi faire, j'ai changé d'opérateur pour arreter l'hémorragie. j'ai décidé de descendre mon forfait a 16 euros par mois. j'ai fait la demandé depuis deux mois, et je continue a payé mes 39 euros par mois. étant donné que je n'utilise plus la sim que j'ai détruis, si j'arrive à me faire du hors forfait encore une fois je ne comprends plus rien.

Que puis je faire, faire opposition sur mon compte bancaire?

Merci d'avance

Par **exodus**, le **09/01/2011** à **08:01**

bonjour depuis mon dernier poste... comme je ne suis pas un gros consommateur d'unités je me suis abonné a symio 1 h de communications pour onze euros et pour éviter les imperfection du passé avec corralis; j' ai bien un forfait bloqué et sans engagement ( ouais c'est le tops) le miracle c'est accomplie, en fin de moi il me reste toujours des unité en plus... que je n' ai pas utilisé Dernièrement et contrairement a mes habitudes, j' ai dépassés le forfait avant la fin du mois. Symio ma aussitôt avertit. Pas de surprise pour moi puisque je savais que j'avais bien utilisé ces unités Quelles tranquillité et repos de l'esprit quand vous avez un forfait de la sorte...

Comme nous somme logé tous a la même enseigne par Coralys et les maisons de recouvrement J'ai bien entendu, moi aussi reçu ma lettre...

Par deux fois la maison de R; me proposé des arrangements de paiements Mais la deuxième fois cela ma viré, et je leur ai envoyé un fax , en leur disant que ce n'est certainement pas eux que j'aurais des comptes a rendre. Que contre coralis j'ai un dossier épais du vécu des factures qui m'ont établie a tord et preuves a l'appuie de mes antécédent chez orange et maintenant symio  
et dans ce cas j'irais plutôt en justice ( tribunal de commerce )

que d'accepter de payer pour l'instant quoique se soit. Cela est aussi une vérité mon dossier serait appuyé par mon beau-frère, huissier de justice dans ma commune .Mais bon pour l'instant je ne lui est parlé de rien du tout. ! On verra après...

même si vous avez pas de connaissance avec un homme de lois, si vous avez tous gardé vos factures de t vos opérateurs et que vous êtes un consommateur intègre Vous pouvez faire la même chose Quand la justice regarde vos dettes et la sanction quelle doit appliqué elle regarde toujours vos antécédents...pas la peine de saisir le tribunal de commerce tout de suite attendez gentiment vraiment le dernier moment pour le faire, par exemple si cela s'avère vraiment qu'un huissier de justice assermenté vous assigne, lancer votre demande auprès du tribunal.L'huissier ne pourras plus poursuivre il sera obligé d'attendre la décision du tribunal pour ca et si le tribunal décide de vous blanchir alors vous sortirez indemne de cette affaire.. ! ( une affaire en tribunal ,ont ne sais jamais le temps que ca peut prendre ..)

enfin pour revenir a mon fax ca fait un mois de ca, ont verras bien, mais pour l'instant, j' ai toujours pas eu de réponse et je conserve bien naturellement ma confirmation de l'envoi de mon fax Pour ce qui connaisse, je suis chez free, pour internet Ont a un fax gratuit...

Voila voilou ou coralis nous Maine lol

Par **Nel67**, le **15/01/2011** à **18:07**

Publiez un commentaire sur le profil face book ' **arnaque coriolis** '. Nous pourrons regrouper un seul et même profil avec plusieurs commentaires afin de faire valoir nos droits.  
Seul on a peu de chances, si on à plusieurs témoignages de personnes vivant la même situations nous aurons plus de chances pour se défendre.

Par **jojo**, le **07/04/2011** à **19:46**

j'ai le même sousie je vous explique , il y a huit mois de sa j'ai pris un forfait téléphonique portable , et sur le contract que j'ai signé il était dit que c'était illimité 24h/24 sur 6 numéro de notre choix , pendant ce temp la j'ai apellé je vérifier toujours si je ne dépasser pas si je ne faisser pas de hors forfait j'étais méfiant donc . du jour au lendemain ma ligne fut couper ,je les ais joint et il m'on dit que l'on devait 6731,90 euros que j'avais fait de l'hors forfait et que c'était signialer sur les facture ,alors que j'ai toute les factures depuis l'ouverture de la ligne et ils n'y a jamais eu de hors forfait alors que j'ai toujours réglé mes factures , j'ai vraiment peur car j'ai un petit revenu je n'es ni les moyen ni rien pour payer et ne ne souhaite pas payer d'ailleurs par-ce-que c'est du vole je n'ai jamais eu c'est note la sinon j'auré arrêter de téléphoner c'est logique , que puis-je faire aider moi je n'en peux plus je suis a bout . que doi-

je faire stp ou dois-je aller

Par **juju2211**, le **13/09/2011** à **21:47**

CORIOLIS- STOP Arnaques - Répression des fraudes.

SUSPENDEZ TOUS VOS PRELEVEMENTS.

STOP à L'ARNAQUE

PREVENEZ le service Répression des fraudes du 92 : [ddpp@hauts-de-seine.gouv.fr](mailto:ddpp@hauts-de-seine.gouv.fr)

Ils sont puissants et ils vont nous aider.

Pour ma part j'attends avec impatience le tribunal.

Regroupons nous tous.

CORIOLIS est dans l'illégalité la plus totale.

juju2211

Par **mimie13710**, le **16/12/2011** à **10:19**

Bonjour,

depuis que je suis chez coriolis il m'est impossible de gérer ma consommation. L'info conso me dit n'importe quoi et sur internet n'en parlent pas, c'est pas mieux. De plus début octobre j'ai mis en place une option payante l'alerte conso a 2.50euros que je n'ai jamais vu se mettre en route pour m'informer qu'il me reste 15 min de communication, donc j'ai du hors forfait car 10 min par ci, 10 min par la, au bout, ca fait des heures et ca fait des mois que je paye des facture de + de 100 euros et pourtant je fais attention et mon alerte conso? J'ai écrit au service client et personne ne répond que faire le médiateur n'assure pas pour l'opérateur coriolis a qui dois je m'adresser  
merci de vos réponses

émi

Par **Ehorio**, le **17/12/2011** à **12:40**

Bonjour,

j'ai également un gros problème avec Coriolis !

Ma femme vient de changer de téléphone avec leur offre changement de téléphone.

Elle a reçu son nouveau telephone (samsung galaxy gio), elle a passé 2 coups de fil et 2 sms sur son forfait, sa ligne a été suspendu !

Quelques jours plus tard elle reçoit un sms lui indiquant qu'ils ont des problèmes de serveur puis aussitôt après, un second sms lui stipulant qu'elle a dépassé son forfait de 824€ !!!

Je téléphone donc à leur service recouvrement en leur expliquant le problème. Et là on me dit que c'est un dépassement internet !

Dans la mesure où ma femme ne sait pas se servir d'internet sur son téléphone et qu'elle n'a rien fait d'autre que 2 sms et 2 coups de fil, je leur demande des explications.

Elle me demande si j'ai des enfants, je réponds que oui. Elle me dit alors que c'est sans doute mon fils ... mais à 15 mois il serait un génie s'il était capable de se connecter à internet !!!

Bizarrement, leur serveur était injoignable et l'opératrice me demande de les recontacter plus tard ... Depuis je n'arrive pas à les joindre et ils ne répondent pas à mes mails.

Il n'est pas question de payer, nous allons faire opposition sur le prélèvement.

Nous ne savons donc pas quoi faire ... et ma femme est déprimée à l'idée de nous faire poursuivre par un service contentieux ou une société de recouvrement.

Par **Nel67**, le **06/01/2012** à **01:40**

Bonjour à tous.

Je constate ici et ailleurs que l'on a tous les mêmes problèmes avec cet opérateur CORIOLIS.

Pour ma part, j'ai fait opposition et j'ai changé d'opérateur il y a déjà 1 an. Effectivement, CORIOLIS comme vous le savez ne voulait rien savoir. Aujourd'hui satisfait de mon nouvel opérateur mais voulant changer pour des nouveaux forfaits encore plus avantageux, j'ai constaté que j'étais fiché sur le registre préventif. Du coup je ne peux pas partir de mon opérateur actuel car je dois payer pour me faire une forte avance sur consommation. 400 euros environ. Et tout cela car CORIOLIS m'a enregistré sur ce fichier car j'ai décidé de protéger mes finances. C'est du racket.

Il faut continuer de laisser ses témoignages. Plus on en aura, mieux on arrivera à défendre ses droits. Je compte à présent déposer plainte.

Courage à tous.  
cdt

Par **coriolisvoleur**, le **18/02/2012** à **12:36**

Coriolis sont des voleurs, combien ont payé du hors forfait inexistant par peur. Toujours de la même façon du hors forfait internet. Que fait la répression des fraudes les associations de consommateurs je me le demande pour ma part j'ai bloqué les prélèvements automatiques. Étant sûr de mon bon droit ça se réglera devant le tribunal.



Par **shivanne**, le **21/02/2012** à **14:45**

Bonjour,

le meme probleme de data facturé hors forfait alors que j ai utiliser leur service de config auto par sms. Ca fait un 8 mois que je fais du surf (style gogole, clubic ou autre) et jamais ete facturé (180mo de data sur la facture de septembre et c etait gratuit) et la d'un coup , c est facturé 96h de data pour le mois de decembre mais ce sont des connections de 1s voir 2s. La faut qu il m explique comment faire pour ouvrir un navigateur toutes les 2s. Autre chose, dans la meme minute je passe de wap gratuit a wap payant. Pareil aussi, facturation de data mais qui commence par 06 03 xxx ou par 080008. Donc la il y a un gros soucis chez eux quand meme et c est venu d un coup.

J ai pas réglé les factures avec le hors forfait data car il est litigieux. tres tres decu de coriolis

Par **nonokinette**, le **02/03/2012** à **16:00**

Bonjour à tous,

Comme vous tous j'ai également un litige avec Coriolis. Je détenais un abonnement 3 h de comme, 6 N° illimités et SMS illimité, en décembre 2011 pendant les fêtes de fin d'année j'ai été contacté par une opératrice qui me propose un autre forfait, j'hésite, elle me rappelle à trois reprises et enfin, et au vu de mes consos, je décide d'accepter l'abonnement quelle me propose, 2 h de comme, 6 N° illimités et 100 SMS pour 24,80 euros. Ce nouveau forfait qui devait être activé le 30 janvier 2012 a été activé par Coriolis le 30 décembre 2011 et comble du comble, je me retrouve non pas avec 100 SMS, comme proposé par l'opératrice, mais avec 10 SMS seulement. J'ai contacté Coriolis par téléphone et par Mail pour leur demander des explications et leur faire part de leurs erreurs. Le service client me dit qu'il est trop tard pour bénéficier de cette abonnement, il l'on fait uniquement pour les fêtes, je ne peux pas, non plus récupérer mon ancien abonnement, c'est alors qu'ils me proposent un autre forfait avec SMS illimité pour la sommes de 32,80 euros. Voyant arriver l'embrouille, j'accepte leur offre, en espérant que tout rentrera dans l'ordre. Cet arrangement a été passé le 17 janvier 2012 et aujourd'hui, après m'être renseigné je bénéficie toujours du forfait que je n'ai pas choisit et qui m'occasionne des dépassements. Après m'être renseigné auprès des services compétants, il faut savoir que quand Coriolis nous démarche pour nous faire des propositions et des modifications d'abonnement, ils sont tenus de nous envoyer obligatoirement un contrat à signé avec tous les éléments comportants le forfait en question, Article L121-27 du code de la consommation suite à démarchage. Aujourd'hui j'ai décidé de mettre fin à cette mascarade (pour être polis car à mon avis nous avons à faire à des escrocs), j'ai donc envoyé un courrier en recommandé avec AR pour résilier mon contrat et leur indiqué que j'avais fais oppositions au retrait automatique auprès de ma banque et qu'il devait m'envoyer la dernière facture à la maison.

Moi aussi je suis très déçu par ces voleurs ou ces incapable, je ne sais plus comment les nommers.

Par **Ierouyer**, le **04/03/2012** à **23:17**

j'ai un petit forfait de 9.80 euros, avec un réseau wap NON ACTIF.  
sauf que j'ai changé de téléphone en janvier. (pas acheté chez coriolis)  
ma facture de janvier est passée à 120 euros , pour cause de wap-coriolis !!!  
mon nouveau téléphone a récupéré ces wap, sans que je le sache, sans que je le veuille, et sans intérêt pour moi.  
sur le réseau "coriolis et moi" je constate que l'option wap, sur mon dossier, est toujours inactivée .  
la conseillère que j'ai eu au téléphone me parle des datas..( alors que là, le forfait précise que ça ne peut dépasser 59 euros) ...!!!! puis elle m'a passé un technicien , qui, lui, m'a passé le contentieux, qui, elle, m'a repassé une conseillère!! finalement, 40 minutes de perte de temps puisque rien n'a abouti.  
personne n'est capable d eme dire à combien s'élève ma facture de février..

j'ai bloqué le prélèvement, mais j'ai envoyé un chèque de 9.80 euros, montant mensuel du forfait. j'ai envoyé une lettre en recommandé, écrit sur leur site aussi !  
à suivre..si d'autres ont ce souci, partageons nos plans..

Par **Alex38000**, le **25/03/2012** à **20:45**

Bonsoir,

J'ai des problèmes similaires avec coriolis. Ca a commencé en 2009 et j'ai reçu récemment un courrier d'un nouveau huissier de justice expliquant qu'une saisie va être faite chez moi.

J'ai déposé une plainte sur le site de l'AFUTT.

Combien de temps avez vous attendu pour avoir un retour de leur part?

Cordialement,  
AB

Par **donnaco**, le **24/10/2012** à **19:38**

Bonsoir,

Moi aussi j'ai eu des problèmes avec eux : j'ai ouvert une ligne en mars 2012 et j'avais demandé un forfait internet compris, ce qui n'a pas été le cas... j'ai donc dépassé mais, suivant une certaine loi, que j'ai lu récemment : ils étaient tenus de m'avertir du dépassement, ce qui n'a bien sûr pas été le cas... ils m'ont donc prélevé 190euros

J'ai fait opposition sur mon compte bien sûr, et pensant être tranquille.. ils ont réussi à me prélever : 536 euros!! ça fait très mal...  
alors maintenant, je vais faire un procès à Coriolis et à la poste aussi!! puisque ce prélèvement n'aurait pas dû passer ; j'ai appelé la poste et ce monsieur m'a dit qu'une

opposition n'était valable qu'un mois!! ah bon, c'est la première fois que j'entends ça et d'ailleurs ce n'est pas la 1ère opposition que je fais chez eux et je n'ai jamais eu de problèmes... ce monsieur m'a dit que j'aurais dû faire : une rétractation, un truc comme ça.. ah bon!! (ptet qu'il avait bu..bizarre)  
Peut être que quelqu'un peut me renseigner là dessus également...

enfin bref, avec Coriolis j'ai de nouveau essayé de m'arranger avec eux, ils ont résilié ma ligne fin aout dernier et m'ont pris : 417 euros!! de frais de résiliation car j'ai arrêté mon abonnement avant les 18 mois...leur expliquant qu'ils ont mal enregistré ma demande au départ, que je n'ai jamais pu accéder à mes factures.. et leur disant qu'ils n'ont pas le droit de se servi sur mon compte, sans même avoir reçu de courriers, de menaces, etc... alors là, comique la fille, : "vous n'avez pas reçu des alertes sms?", c'est une blaque? ils savent qu'ils m'ont coupé la ligne il y a plusieurs mois.. et ont donc décidé de la résilier ensuite, sans prévenir...

Suis dég!!

Au fait parmi ceux et celles qui ont entamé des procédures avec cette arnaqueuse de société, ou en sont ils? avez vous gagné quelque chose? je serais très heureuse de l'apprendre..  
merci de me tenir au courant

et  
bon courage..

Par **El Coyote**, le **07/12/2012** à **15:42**

Bonjour,  
Je suis moi aussi victime de Coriolis. Ils ont essayé de me prélever 800€ sans explication suite à la résiliation de ma ligne (un des meilleures décisions de ma vie !!) et fort heureusement, j'ai pu bloquer le prélèvement à temps. Je reçois des relances d'huissiers depuis, auxquelles je n'ai pas donné suite. J'ai essayé d'avoir le service contentieux Coriolis à plusieurs reprises mais curieusement, les téléconseillers vous donnent ... un numéro de fax !! Je me suis donc mis en relation avec leur organisme de recouvrement en leur expliquant que tant que je n'aurais pas d'explications claires émanant de Coriolis, je ne paierai pas un centime. On ne peut pas se servir impunément sur le compte bancaire des gens sans donner d'explications !!! Je suis convaincu d'être dans mon bon droit, et tous vos témoignages me le confirment. Je voulais également savoir si certains d'entre vous ont reçu la visite effective d'huissiers chez eux (ou si c'est de l'esbrouffe pour faire peur aux clients ainsi arnaqués). Merci de votre retour. Et bon courage à tous ! je suis sûr que notre bon droit prévaudra.

Par **donnaco**, le **07/12/2012** à **19:35**

Mais non il ne faut pas avoir peur de leur menace je pense, au contraire, il ft les menacer à votre tour si vous êtes en droit et s'ils vous ont prélevé abusivement.

Moi je suis allée à l'UFC QUE CHOISIR : ils m'ont conseillé d'envoyer un courrier en

recommandé avec AR pour réclamer les factures, et le contrat que je n'ai jamais pu avoir et à la suite de cela, ils me renvoient un courrier me parlant de "geste commercial".. et qu'ils me rembourseront dans un délai d'un mois les 535 euros prélevés abusivement (voir plus haut) mais pas de factures bizarre!! Ils sont donc pas tranquille et la dernière fois que je les avais eu au téléphone pour tenter un dernier arrangement, la dame au bout du fil m'avait dit : "alors à bientôt au tribunal, Madame", avant de me raccrocher au nez!  
Il ne faut pas les lâcher!!

Par **morgui**, le **03/10/2013** à **17:57**

bonjour,  
ma copine c'est fait avoir par coriolis en aout 2011 gagnante d'un téléphone va de soit avec un abonnement. Elle apprend qu'elle doit partir à l'étranger de ce fait nous les avons contacté pour annuler l'offre. De notre pars nous leur avons renvoyé dans la semaine de résiliation prévu par leur contrat le téléphone et la carte sim non déballé et n'avons pas signé le contrat comme il nous l'avez indiqué. Depuis ce jour nous recevons des courriers de mise en demeure et il lui réclame a ce jour 758.99 euros. De plus du contrat elle n'a pas signé l'autorisation de prélèvement et ont commencé à prélever, nous avons fait tout de suite opposition. Depuis ils racontent qu'ils leurs manquent des justificatifs de domicile et pourtant ils arrivent à lui envoyer ses courriers à sa nouvelle adresse pour obtenir le montant et la menacer comme vous tous mais il n'obtiendront jamais un centime car elle a suivi les consignes de résiliation. En plus ce n'est jamais le même cabinet qui lui envoie les lettres de mise en demeure. A savoir qu'un contrat non signé n'est pas valable et qu'ils n'ont aucun exemplaire. courage à vous tous face à ces voleurs!

Par **donnaco**, le **03/10/2013** à **19:34**

Bonsoir

En effet, il ne faut pas qu'ils continuent à arnaquer les gens y e n a marre!! et moi je vais vous "redonner courage et espoir.." car ILS M'ONT REMBOURSE...!!

Je me suis inscrite dans une association de consommateurs de ma ville qui m'a conseillé quoi écrire sur le courrier recommandé.. et suite à ça, ils m'ont remboursé dans les 2 mois, 2 mois et demi..

Donc essayez de faire pareil.. (ctait 50 millions de consommateurs) mais d'autres associations sont aussi bien je pense.. ce qui est mieux, c'est de pouvoir aller sur place! pr ces démarches

Bon courage à tous et informez nous des suites, qui seront très positives je l'espère!! car on en a marre des escrocs..

Par **donnaco**, le **03/10/2013** à **19:52**

Re. bonsoir

en effet, comme des personnes le disent, qd on les appelle, l'on tombe sur des personnes qui ne parlent pas bien, ne comprennent pas bien le français et qui écrivent des lettres complètement incohérentes desfois.. ça m'est arrivé aussi et d'ailleurs, on m'a raccroché au nez plusieurs fois! mais j'ai insisté, rappelé en les menaçant.. et après on me passait une personne responsable, et cohérente..j'ai peut etre eu de la chance, de mon coté.. j'espère que bcp d'autres l'auront.. en s'inscrivant ds une assoc de consommateurs..  
A bientôt j'espère pr des nouvelles positives.. et bon courage.. ne lachez pas l'affaire!!

Par **donnaco**, le **03/10/2013** à **19:57**

re re..

je le crois pas! je lis petit à petit les témoignages!!  
6 700 euros!!?.. et autres..

mais personnes d'autres ne s'est fait remboursé?..

moi ctait "rien" à coté.. ds les 400 euros.. mais qd meme très très contente de les récupérer.  
évidemment..

il ft vraiment qu'ils arretent, ceux là!! et d'autres..